

## **ERRATUM**

**AVIS EST DONNÉ QU'** une erreur s'est glissée dans l'avis d'entrée en vigueur paru 10 novembre pour les règlements numéros RCA20-30097 et RCA20-30098 relativement aux exercices financiers de ces règlements.

L'exercice financier concerné par chacun des règlements est l'exercice financier 2021.

Fait à Montréal, le 17 novembre 2020.

Le secrétaire d'arrondissement  
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

*Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*